

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1148 (Rect)

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 6

Après la quatrième occurrence du mot :

« de »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 29 :

« chaque mandat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.